

Nombre de conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Absents : 11
- dont suppléé : 1
- dont représentés : 8
Votants : 24
- dont « pour » : 24
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le six novembre deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe (*départ après la question n°26*), GARNIER Louis Gabriel, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, CAPEL Denis

EXCUSES : Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à M. BARNEAUD Christophe, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. ISOARD Bernard, REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2020/164

OBJET : TARIFS SECOURS SUR PISTES, SECOURS PAR AMBULANCE ET SECOURS PAR HELICOPTERE - HIVER 2020-2021 - LE SAUZE ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE DISTRIBUTION DES SECOURS AVEC LA COMMUNE D'ENCHASTRAYES.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'Article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est investi de la sécurité publique sur le territoire de sa Commune, et, à ce titre, de l'organisation des secours sur pistes de ski ;

CONSIDERANT que dans le cadre de ses obligations, le Maire doit prendre un certain nombre de décisions relatives à l'organisation des secours sur le domaine skiable. Il peut à cet égard décider de mettre en œuvre, pour assurer les secours, des moyens extra municipaux. Son Conseil Municipal, dans ce cas-là, doit l'autoriser à passer les contrats de prestations y afférent ;

CONSIDERANT que le Maire d'Enchastrayes a choisi cette option en demandant à la Communauté de Communes vallée de l'Ubaye Serre Ponçon - Régie Ubaye Ski, gestionnaire de la station du Sauze Super-Sauze, d'assurer pour son compte l'organisation des secours dans le cadre d'une convention dont la Présidente donne lecture ;

CONSIDERANT la nécessité d'accepter les tarifs de secours sur pistes sur le Domaine skiable du Sauze pour la saison d'hiver 2020-2021 ;

VU le projet de convention qui lui est soumis ;

VU l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation de la Régie Ubaye Ski, réuni le 4 novembre 2020 ;

Sur Proposition de Mme Elisabeth JACQUES, Vice-Présidente,
Après délibéré,

- **ACCEPTÉ** les tarifs TTC suivants :

**HIVER 2020-2021
TARIFS SECOURS PAR HELICOPTERE**

Catégorie	Tarifs TTC 2020-2021
Forfait secours station - cabinet médical du Sauze - DZ commune d'Enchastrayes	1 160 €

HIVER 2020-2021 TARIFS SECOURS PAR AMBULANCE

Catégorie	Tarifs TTC 2020-2021
Evacuation vers le cabinet médical du Sauze :	
Depuis le Super Sauze ou la Rente	220 €
Depuis le Sauze	170 €
Evacuation vers le cabinet médical de Barcelonnette :	
A partir du Sauze "Savonnette"	220 €
A partir du Super Sauze ou de la Rente	255 €
Evacuation vers le cabinet médical de Praloup :	
A partir du Sauze "Savonnette"	260 €
A partir du Super Sauze ou de la Rente	295 €
Evacuation vers le cabinet médical de Jausiers :	
A partir du Sauze "Savonnette"	250 €
A partir du Super Sauze ou de la Rente	285 €
En cas de carence des ambulanciers privés, l'intervention du SDIS sera facturé 282€ TTC. Ce tarif est susceptible d'évolution suivant délibération du SDIS.	

HIVER 2020-2021 TARIFS SECOURS PISTES

Catégorie	Tarifs TTC 2019-2020	Tarifs TTC 2020-2021
1 ^{ère} catégorie : Petits soins, sans évacuation en traineau	55 €	55 €
2 ^{ème} catégorie : Zone « Écoles »	320 €	320 €
3 ^{ème} catégorie : Autres zones	375 €	375 €
4 ^{ème} catégorie : zones exceptionnelles	680 €	680 €
En zone exceptionnelle, les moyens supplémentaires mis en place pour l'évacuation ou la recherche seront facturés selon le barème ci-dessous :		
- Engin de damage avec chauffeur	245 € / heure	245 € / heure
- Scooter avec chauffeur	100 € / heure	100 € / heure
- Frais de personnel	75 € / heure	75 € / heure
5 ^{ème} catégorie : Mise en place d'une dropping zone pour évacuation héliportée, sans autre intervention	340 €	340 €
Tarif de nuit : majoration des tarifs ci-dessus entre 22 heures et 6 heures du matin	+ 15%	+ 15%

- **APPROUVE** les termes de la convention relative à la distribution des Secours sur la Station du Sauze Super-Sauze Ubaye qui lui est proposée ;
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature ;
- **PRECISE** que les remboursements des frais de secours par la commune Enchastrayes dus à la Régie Ubaye Ski seront inscrits chaque année au budget annexe « Régie Ubaye Ski » section de fonctionnement - chapitre 70 - article 7087 ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2020

Reçu en préfecture le 13/11/2020

Affiché le 16.11.2020

ID : 004-200072304-20201112-D2020164-DE

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22 rue Breteuil 13006 Marseille à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département. Le Tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT

